

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le lundi 22 décembre 2008, à 15 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Raymond Dion, conseiller  
Mme Lisette Lepage, conseillère  
M. François Picard, conseiller  
Mme Denise Trudel, conseillère  
Mme Marie France Trudel, conseillère  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président  
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

À 15 h 32, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

### **CA-2008-0604      Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 décembre 2008 à 15 h 30, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA-2008-0605      Adoption du budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2009 - FN2008-098**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2009, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0606**

**Adoption du budget de fonctionnement 2009 d'ExpoCité - EX2008-024**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement d'ExpoCité pour l'exercice financier 2009, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0607**

**Approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et l'« Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », pour les années 2007 à 2010 - RH2008-1175 (CT-RH2008-1175)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et l'« Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », pour les années 2007 à 2010, incluant les modifications au régime de retraite, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents dont les copies sont jointes en annexes 1 et 2 au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines afin de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0608

**Approbation de la convention collective intervenue entre la Ville de Québec et « L'Union des commis de bars d'ExpoCité (FISA) » - RH2008-1179**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver la convention collective intervenue entre la Ville de Québec et « L'Union des commis de bars d'ExpoCité (FISA) », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et selon les conditions indiquées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0609

**Autorisation, à ExpoCité, pour la conclusion et la signature d'un bail à intervenir avec « 9183-9084 Québec inc. », opérant sous le nom de « CHRC 80 », en vue de la location d'espaces de bureaux au Colisée Pepsi, pour une période de vingt (20) mois - EX2008-023**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à conclure et à signer un bail, substantiellement conforme à celui joint en annexe au sommaire décisionnel, avec « 9183-9084 Québec inc. », pour la location de mille-sept-cent-vingt pieds carrés (1 720 p.c.) d'espaces de bureau au 4<sup>e</sup> étage du Colisée Pepsi, pour une période de vingt (20) mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, conformément à la résolution numéro 2008-04 C.E., adoptée par le comité exécutif d'ExpoCité le 4 novembre 2008. Cette convention pourra être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2012.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver les échelles de traitements s'appliquant aux emplois occasionnels non syndiqués de responsable de la sécurité, de responsable des stationnements, de responsable des bars et de superviseur des services au public pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010, telles qu'elles sont présentées à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* pour y ajouter la tarification relative à la manipulation d'un contenant à roulement à double crochet.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,  
appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,  
il est résolu que ladite séance soit levée à 15 h 35.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

Richard Côté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh/hmd